

Lettre d'info RH aux personnels

N° 06 / septembre 2022



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité



Éditorial

En cette rentrée 2022, l'école académique de la formation continue (E AFC) accompagne chaque personnel par une politique de formation ambitieuse et renforce l'attractivité de nos métiers.

L'année 2022 verra aussi naître un nouveau projet académique qui portera trois ambitions majeures. Tout d'abord, celle d'une école de l'égalité des chances et de la réussite de tous les élèves, sur tous les territoires. Une école plus juste est aussi plus inclusive. Tolérante, ouverte à la différence, elle s'adapte aux élèves et à leurs fragilités.

Enfin, riche de son positionnement géographique transfrontalier et européen, notre académie affiche les ambitions de son identité internationale. Elle promeut une école curieuse et épanouie, favorise l'apprentissage des langues et s'ouvre à la culture.

Cette lettre contribue à porter nos valeurs et objectifs communs, elle vise à participer à une meilleure culture commune et à une meilleure information pour vous aider dans votre exercice professionnel et dans la conduite de votre carrière. Je vous souhaite une belle rentrée.

Olivier Faron

Recteur de l'académie de Strasbourg

À la une

Augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires

Une augmentation de 3,5% du point d'indice est effective depuis le 1^{er} juillet 2022 pour tous les agents de la fonction publique. Cette augmentation générale s'ajoute aux augmentations individuelles résultant notamment des avancements automatiques d'échelons.

Action sociale : ouverture de Préau

Lors du Grenelle de l'éducation, l'engagement #5 « bénéficiaire de nouveaux avantages sociaux » se concrétise grâce à l'ouverture de Préau, dispositif mis en place par l'association du même nom.



L'association nationale Préau a été créée l'an dernier pour améliorer la vie quotidienne de tous les personnels de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, actifs et retraités.

Préau vous permet de bénéficier d'avantages commerciaux et de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques à des tarifs préférentiels.

L'adhésion à Préau est entièrement gratuite pour tous les personnels (cette décision est rétroactive, les adhérents ont reçu un message de l'équipe Préau concernant les modalités de remboursement de leur adhésion). Nous vous souhaitons à tous et à toutes de belles découvertes sur [le site Préau](#).

Actualité administrative

Jeunesse, engagement, sports : les nouvelles alliances éducatives

➔ Voir la réforme en [vidéo](#)

Développez vos compétences numériques avec Pix

Pix (<https://pix.fr>) est le service public en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques. Pix fait désormais partie du cursus scolaire, mais qu'en est-il des personnels de l'académie ? Nous n'avons pas tous eu la chance d'apprendre à apprivoiser les outils numériques. La plateforme Pix permet d'apprendre en s'entraînant à son rythme, quel que soit son niveau. Une demi-heure suffit pour évaluer une compétence et obtenir conseils et tutoriels pour progresser. Les thèmes abordés concernent le numérique dans ses usages personnels ou professionnels : tableur et traitement de texte, messagerie, outils collaboratifs, réseaux sociaux, détection de fake news, etc.

➔ Pour en savoir plus <https://app.pix.fr/inscription>

Focus sur l'avancée de la feuille de route RH

Rénover la relation entre usagers et services publics autour des engagements interministériels Services Publics +.

Services Publics +, c'est le programme d'amélioration continue des services publics

qui vise à offrir aux usagers des services toujours plus proches, plus simples et plus efficaces.

Quels sont les objectifs de ce programme ? Quelles sont les situations concrètes auxquelles répondent ses neuf engagements ? Quels sont les outils et les moyens mis en œuvre pour un accueil courtois et bienveillant ? Ces questions ont été abordées lors de séances de **sensibilisation à destination des personnels du rectorat et des deux DSDEN**. Interactif, ce parcours de formation s'appuie sur des supports variés : analyse de vidéos, mise en situation, échange de bonnes pratiques.

➔ **Pour aller plus loin**

La plateforme interministérielle SP+ permet aux agents publics d'accéder à l'ensemble des ressources du programme SP+, de consulter les résultats de qualité de service ainsi que des témoignages d'usagers. <https://www.plus.transformation.gouv.fr/>



Analyse de pratiques professionnelles : Le dispositif Balint

Le dispositif Balint est une démarche de formation professionnelle dans laquelle la « présence active » d'un psychanalyste formé apporte son éclairage analytique. Les participants deviennent alors des personnes ressources les unes pour les autres. Les groupes, soumis à la discrétion professionnelle, se basent sur la « règle fondamentale de la psychanalyse », à savoir l'utilisation d'une grande liberté de parole.

En 2021-2022, un dispositif d'analyse de pratiques professionnelles de type Balint est proposé aux enseignants du second degré de l'académie de Strasbourg. Des groupes composés de dix personnes de même statut se réuniront autour de deux intervenants : un psychanalyste et un pair, les deux initiés aux groupes Balint. Les participants sont invités à exposer des situations professionnelles qui interrogent et questionnent,

afin de repenser leur pratique, la problématiser, l'analyser et, au besoin, la dénouer.

➔ Renseignements

christiane.baldensperger@ac-strasbourg.fr

➔ Télécharger l'affichette Balint

https://pro.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pro/Concours-Carriere/Accompagnement_individualise/Plaqueette_Balint.pdf

➔ Pour en savoir plus

<https://pro.ac-strasbourg.fr/ecoute-accompagnement/accompagnement-individualise-des-personnels-enseignants-du-second-degre/>

Moderniser les RH avec Colibris

L'accélération de la dématérialisation des procédures se poursuit avec *Colibris*. L'académie de Strasbourg se distingue dans ce vaste projet. Pour mémoire, le programme Action Publique 2022 (AP2022), lancé par le Premier ministre le 13 octobre 2017, vise à transformer l'administration en trois points : améliorer la qualité des services publics, offrir un environnement de travail modernisé aux fonctionnaires et maîtriser les dépenses publiques en optimisant les moyens en vue de rendre plus accessibles, plus simples et plus disponibles les administrations (cf. Services Publics +). AP2022 dispose d'un observatoire qui rend compte de l'avancement des 250 démarches entreprises à ce jour (<https://observatoire.numerique.gouv.fr/observatoire/>).

AP2022 vise le grand public avec à terme un portail famille et un portail élève. Du côté des agents, la succession de *I-Prof* (enseignement public) ou de *I-Professionnel* (enseignement privé sous contrat) ou encore de *Mon portail agent* (autres populations) commence à se profiler avec l'arrivée de *Colibris*. À partir de la solution technique *Publik*, les démarches entre employés et employeurs existantes et à venir seront regroupées en un seul et même endroit : le Portail Agent. On pourra y retrouver des informations de carrière ou des liens vers des partenaires comme l'Ensap (consultation de bulletin de salaire).

Avec la démarche *Colibris* pour l'instruction des demandes de télétravail, l'académie de Strasbourg fait partie des précurseurs.

Focus sur le plan égalité et diversité

Obtention des labels Afnor : des ministères engagés pour l'égalité professionnelle et la diversité

Les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (Menj), de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), et des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (MS-JOP) viennent d'obtenir conjointement les deux labels « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité » délivrés par l'Afnor sur proposition de commissions spécialisées composées de représentants de l'État, d'employeurs et de salariés. Cette labellisation marque la reconnaissance



de l'engagement des trois ministères en faveur des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, de prévention de l'ensemble des discriminations, et de la qualité de ses actions concrètes en faveur des personnels. Trois académies ont participé à cette labellisation, dont celle de Strasbourg.

Des propos sexistes ? Le monde du travail n'en est pas exempt !

Le sexisme ordinaire vient parfois se glisser insidieusement dans les situations les plus anodines. Pourtant, les propos sexistes sont totalement bannis. Ne pas accepter des remarques telles que « LA nouvelle arrivée est chargée de faire le café » ou encore « Ah, les femmes enceintes et la motivation au travail... » nécessite du courage. Et si parfois les propos semblent légers, ils n'en restent pas moins sexistes : « vivement le printemps, pour revoir vos belles jambes sous vos jolies robes ! ».

Comment ne pas répondre vertement ou exploser de colère ? Rester calme permet de garder la distance nécessaire pour répondre poliment mais fermement, afin de remettre les choses à leur place tout en conservant des relations de qualité.


Chacun adoptera la stratégie qui lui convient le mieux. On peut par exemple retourner ses propos à son auteur, et ainsi l'amener à se questionner. L'inviter à expérimenter le fonctionnement de la machine à café ou lui demander quel était son degré de motivation lors du premier mois après la naissance de ses enfants rappelle que nous sommes tous concernés.

Mais le plus souvent, il est difficile de réagir de manière mesurée dans l'immédiat. Il est alors utile de différer, sans que cela signifie se taire. Le sexisme passif, quand on en est témoin, est tout aussi douloureux à vivre que lorsque l'on est directement pris à partie.

La loi interdit « tout agissement sexiste » au travail. Un agissement sexiste, qu'il soit volontaire ou non, porte atteinte à la dignité de la personne ou crée un environnement défavorable en fonction du sexe.

Ainsi, ce ne sont pas seulement les femmes qui peuvent être victimes de ces agissements.

Ils sont devenus si banals qu'elles aussi peuvent s'en rendre coupables. Signaler un incident contribue toujours à assainir le climat de travail. Le silence quant à lui reste le terreau de propos et comportements trop longtemps tolérés. Signaler est un acte courageux et un message clair à l'adresse des auteurs des agissements. C'est aussi une action en faveur d'autres victimes à venir ou qui n'ont pas encore osé dénoncer leur situation.

 **Pour ne pas rester seul dans cette situation, vous pouvez contacter le point d'accueil et d'écoute (PAE)**
03 88 23 36 99 ou pae@ac-strasbourg.fr

Déclarer son handicap, ce n'est pas rien mais ça change tout !

Le saviez-vous ? 80% des handicaps ne sont pas immédiatement visibles et 50% des actifs seront touchés par une situation de handicap au cours de leur vie.

La loi du 11 février 2005 définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Depuis 2019, de nouvelles maladies invalidantes ont été reconnues. Vous êtes peut-être concerné et si c'est le cas, n'hésitez pas à vous déclarer pour faire valoir vos droits et participer à la déconstruction des *a priori* sur le handicap. Vous pourrez obtenir plus de renseignements auprès de votre gestionnaire RH.

Égalité filles-garçons : nouveau parcours de formation à l'IH2EF

<https://www.ih2ef.gouv.fr/egalite-fille-garcon-nouveau-parcours-de-formation-ih2ef>

Brèves RH

Indemnisation des déplacements professionnels

Ces textes, qui s'appliquent rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2022, procèdent à une revalorisation des montants :

- Décret n° 2022-1189 du 27 août 2022 modifiant le décret n° 89-825 du 9 novembre 1989 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales de remplacement aux personnels assurant des remplacements dans le premier et le second degré
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000046221486>
- Arrêté du 27 août 2022 fixant les montants journaliers de l'indemnité de sujétions spéciales de remplacement aux personnels assurant des remplacements dans le premier et le second degré
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000046221499>

À compter du 1^{er} septembre 2022, les contractuels alternants dans le cadre d'un master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (Meef) percevront ainsi une indemnité de 700 euros bruts annuels afin de compenser les frais de déplacement entre leur lieu de formation et l'école ou l'établissement d'enseignement dans lequel ils exercent.

- Décret n° 2022-1141 du 9 août 2022 portant création d'une indemnité de sujétions de formation au profit des agents bénéficiant d'un contrat de travail pour réaliser une période de formation en alternance dans le cadre d'un diplôme préparant aux concours d'accès aux corps des personnels enseignants ou d'éducation
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000046169221>
- Arrêté du 9 août 2022 fixant le montant de l'indemnité de sujétions de formation au profit des agents bénéficiant d'un contrat de travail pour réaliser une période de formation en alternance dans le cadre d'un diplôme préparant aux concours d'accès aux corps des personnels enseignants ou d'éducation

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000046169242>

Condition des AED

Plusieurs textes qui précisent les modalités de Condition des AED à compter du 1^{er} septembre 2022 ainsi que leur indice de rémunération ont été publiés au journal officiel du 11 août 2022 :

- Décret n° 2022-1140 du 9 août 2022 modifiant le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000046169175>
- Arrêté du 9 août 2022 modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000046169234>

Mobilité professionnelle : un nouveau guide pour vous accompagner dans votre projet

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/mobilite-professionnelle-nouveau-guide-pour-vous-accompagner-dans-votre-projet>

Le parcours d'autoformation *Devoirs faits*

[Un parcours de formation dédié à *Devoirs faits*](#) est disponible sur la plateforme m@gistère. Cette formation en libre accès s'adresse à tous les acteurs et intervenants engagés dans la mise en place du dispositif (personnels de direction, professeurs, assistants d'éducation, assistants pédagogiques, CPE, associations et étudiants).

S'appuyant sur les retours d'expériences des académies et sur les travaux de la recherche et des sciences cognitives, cette formation très complète a été pensée pour aborder tout le périmètre de *Devoirs faits* : avant, pendant et après les devoirs. Six modules thématiques sont proposés :

- placer *Devoirs faits* au cœur du projet d'établissement ;
- prescrire les devoirs ;

- s'aider des sciences cognitives pour rendre les devoirs plus efficaces ;
- encadrer une séance de *Devoirs faits* ;
- accompagner les familles à aider leurs enfants ;
- réinvestir les devoirs et valoriser l'implication des élèves.

Emploi

Afin de constituer des viviers, l'académie de Strasbourg recherche des personnels contractuels (secrétaire de direction, gestionnaire, CPE, AED, enseignants).

➔ <https://www.ac-strasbourg.fr/menus/offres-demploi>

Plan santé au travail dans la fonction publique

Ce plan comprend cinq priorités, qui constituent autant d'enjeux majeurs :

- développer le dialogue social et le pilotage de la santé et sécurité au travail ;
- prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention ;
- favoriser la qualité de vie et des conditions de travail ;
- prévenir la désinsertion professionnelle ;
- renforcer et améliorer le système d'acteurs de la prévention.

➔ [Plan santé au travail dans la fonction publique \(fonction-publique.gouv.fr\)](https://fonction-publique.gouv.fr)

Vous avez des sujets, des idées, des questions pour une prochaine lettre d'infos RH :

Nous vous invitons à transmettre vos propositions à ce.drh@ac-strasbourg.fr

